

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Numéro : 2026.001

OBJET : Installation du Conseil Municipal

En exercice

29

Présent(s)

28

Pouvoir(s)

1

Absent(s)

0

Suffrages exprimés

29

Nomenclature :

Secrétaire de séance :

Khadija KHALIL

Acte rendu exécutoire après

dépôt en Préfecture le

31/03/2026

Et son affichage le

31/03/2026

L'an deux mil six, le 28 mars à 9 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 mars 2026 s'est assemblé, à Hôtel de Ville – salle des gardes - sous la présidence de Mme Marie-Christine VERMES-VANHULST, doyenne d'âge de l'assemblée.

Présent(s)

Joël BOIS, Alexandre RASZKA, Brigitte DUC, Moktar AICHE, Alice ANDRE, Xavier SUDZINSKI, Sabrina ADAMEK, Christophe CHASSOT, Fatima AYACHI, Philippe HENNEGHIEN, Aurore BECOURT, Hakim KAZDABI, Ludivine CHARLIER, André LAGACHE, Amélia D'OTTAVIO, Cédric GAPE, Yveline MARY-VERBEURGT, Lahcen BOUDJOUDI, Cathy LANDRAGIN, Dominique CARDON, Martine SAUGNIER, Olivier HONOREZ, Grégory LELONG, Khadija KHALIL, Marie-Christine VERMES-VANHULST, Carole MILLET, Bruno BIADALA, Thibault LEFEVRE.

Étaient excusées avec procuration

Rose Alba SAUL pouvoir à Philippe HENNEGHIEN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-215901539-20260328-2026-DEL-001-DE

Page 1 sur 3

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026

Numéro : 2026.001

OBJET : Installation du Conseil Municipal

Conformément à l'article L2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), après le renouvellement général du Conseil Municipal, celui-ci se réunit de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu complet.

Suite aux scrutins des 15 et 22 mars 2026, ont été proclamés élus 29 conseillers municipaux et 4 conseillers communautaires.

Il est donné lecture des résultats constatés au procès-verbal :

Nombre des électeurs inscrits :	5 958
Nombre d'électeurs ayant voté :	3 220
Bulletins blancs :	69
Suffrages exprimés :	3 151

La liste « Condé avec élan et ambition » conduite par Grégory LELONG, avec un total de 945 voix (29,99% des suffrages exprimés) détient 4 postes de conseillers municipaux et 1 poste de conseiller communautaire.

La liste « Ensemble et autrement pour Condé » conduite par Joël BOIS, avec un total de 1 751 voix (55,57% des suffrages exprimés) détient 23 postes de conseillers municipaux et 3 postes de conseillers communautaires.

La liste « Tous pour Condé-sur-l'Escaut » conduite par Carole MILLET, avec un total de 455 voix (14,44% des suffrages exprimés) détient 2 postes de conseillers municipaux.

Par courrier en date du 23 mars 2026, Monsieur Marc PONTUS, élu de la liste « Condé avec élan et ambition » a donné sa démission de son mandat de conseiller municipal. Conformément aux dispositions du Code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu a été appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège est devenu vacant. En conséquence, le poste a été proposé au candidat arrivé en 5ème position sur la liste, à savoir Monsieur Thibault LEFEVRE qui a accepté de siéger.

Monsieur Thibault LEFEVRE est donc installé dans ses fonctions au 24 mars.

Sont donc élus dans l'ordre du tableau :

Joël BOIS
Rose Alba SAUL
Alexandre RASZKA
Brigitte CADOUX-DUC
Moktar AICHE
Alice ANDRÉ
Xavier SUDZINSKI
Sabrina ADAMEK
Christophe CHASSOT
Fatima AYACHI
Philippe HENNEGHEN
Aurore BECOURT
Hakim KAZDABI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-215901539-20260328-2026-DEL-001-DE

Page 2 sur 3

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ludivine CHARLIER
André LAGACHE
Amélia D'OTTAVIO
Cédric GAPE
Yveline MARY-VERBEURGT
Lahcen BOUDJOURI
Cathy LANDRAGIN
Dominique CARDON
Martine SAUGNIER
Olivier HONOREZ
Grégory LELONG
Khadija KHALIL
Marie-Christine VERMES-VANHULST
Carole MILLET-VEZILIER
Bruno BIADALA
Thibault LEFEVRE

Par courrier en date du 25 mars 2026, Monsieur Joël BOIS, élu de la liste « Ensemble et autrement pour Condé » a donné sa démission de son mandat de conseiller communautaire. En effet, il y a incompatibilité entre le mandat de conseiller communautaire et l'exercice d'un emploi salarié au sein de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole.

Lorsqu'un siège de conseiller communautaire devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal, suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire ou métropolitain sur laquelle le candidat à remplacer a été élu (article L. 273-10 du code électoral), à savoir Monsieur Philippe HENNEGHIEN.

Sont donc élus en qualité de délégué de la commune appelés à siéger au sein du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole :

Monsieur Philippe HENNEGHIEN
Madame Alice ANDRE
Monsieur Xavier SUDZINSKI
Monsieur Grégory LELONG

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur Grégory LELONG

PREND ACTE du protocole d'installation du Conseil Municipal.

Le Maire
Joël BOIS



Le secrétaire de séance
Khadija KHALIL



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Page 3 sur 3
059-215901539-20260328-2026-DEL-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-215901539-20260328-2026-DEL-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026